

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 14 septembre 2016 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Madame la pro-mairesse Denise Soucy.

Sont présents :

Monsieur le conseiller François Lafrenière
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Monsieur le conseiller Réjean Hardy
Madame la conseillère Pauline Sauvé
Monsieur le conseiller Gilles Labelle

Sont absents :

Monsieur le maire Gary Lachapelle (Délégation à Ottawa)
Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier Yvon Blanchard (Délégation à Ottawa)

Est aussi présente :

Madame Andrée Bertrand, secrétaire-trésorière adjointe

Membres de la presse :

Madame Natasha Desjardins, Radio CHGA 97,3 FM
Monsieur Jean Lacaille, Journal La Gatineau

Citoyens

Madame Diane Bélanger	Monsieur André Roy
Monsieur Christian Fournier	Madame Denise Bélanger
Monsieur Laurier Henri	Monsieur Georges Bourdeau
Madame Francine Bluteau Carpentier	Madame Pierrette Breton
Monsieur Jeannot Lafrenière	Monsieur Claude Guérette
Monsieur Jean Drouin	Madame Cheryl Christensen
Madame Johanne Knight	Monsieur Martin Paradis
Monsieur Alain Guimont	Monsieur Paul Grondin
Madame Monique Allard-Guimont	Monsieur Jean Chartier
Madame Francine Gaudreau	Monsieur Raymond Moffatt
Monsieur Gilles Gauthier	Monsieur Sam Emond
Madame Diane Goulet	

Note au procès-verbal

Le comité de développement économique (CDE) de Lac-Sainte-Marie, représenté par Monsieur le président André Roy et Monsieur Christian Fournier, membre du CDE, ont déposé et présenté le Plan d'action économique de Lac-Sainte-Marie «Vert» un développement économique durable.

Ouverture de la séance par le maire

Madame la pro-mairesse Denise Soucy déclare la séance ouverte.

2016-09-267 Nomination d'une secrétaire-trésorière adjointe pour la tenue de la présente séance ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de nommer Madame Andrée Bertrand à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Lac-Sainte-Marie pour les fins de la présente séance ordinaire du conseil municipal tenue en date du 14 septembre 2016.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-268 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-269 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2016

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-270 Rapport d'incendie d'août 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois d'août 2016 tel que présenté par Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-271 Hommage à Monsieur Réjean Lafrenière

Considérant que la Commission de toponymie du Québec a rejeté la demande du conseil municipal de nommer l'Autoroute 5 à la mémoire du regretté Réjean Lafrenière, député à l'Assemblée nationale du Québec pendant presque deux décennies et en reconnaissance de son travail politique accompli sous sa gouverne pour la réalisation de cette autoroute et que la Commission de toponymie du Québec suggère à la municipalité de trouver une autre façon de rendre hommage à cette légende politique pour la communauté de Lac-Sainte-Marie.

Par conséquent, il est proposé par Madame la pro-mairesse Denise Soucy et il est résolu de tenir une consultation publique (sondage) afin de trouver une façon de rendre un hommage à Monsieur Réjean Lafrenière pour souligner sa contribution auprès de la municipalité et de la région durant sa carrière politique municipale, régionale et provinciale.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-272 Réfection du chemin Lac-Vert

Considérant que le chemin Lac-Vert est inclus dans le Plan d'intervention en infrastructures routières locales donnant accès à un programme d'aide financière du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec (MTMDET).

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que la municipalité présente un projet de réfection de la chaussée et le remplacement de ponceau sur une longueur de 1.5 kilomètres dans le cadre du programme de réfection des routes locales (RRL) du MTMDET pour le chemin Lac-Vert. Si le projet est accepté, 75% des coûts jusqu'à concurrence de 470,000.00 \$ seraient assumés par le MTMDET. Le service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau estime le coût des travaux à 458,000.00 \$ avec la mise en place de pavage conventionnel.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-273 Fabrication de meubles pour le bureau administratif

Considérant que la municipalité a procédé à une recherche de prix par invitation de l'aménagement intérieur à l'accueil (réception) et d'un autre poste de travail entre les postes de la réception et des finances.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'accepter la proposition des Constructions Michel Ethier pour la réalisation d'ameublement pour le bureau administratif au coût de 3,500.00 \$, plus les taxes applicables, à partir du poste budgétaire # 02-13000-670.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-274 Vente d'une partie de lot # 5282038 situé au bout du chemin Kelly-Newton

Considérant la demande d'un contribuable, soit M. Gilbert Lafontaine, d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à la municipalité.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de faire suite à l'intérêt manifesté par ledit contribuable du chemin Kelly-Newton pour l'acquisition d'une partie de lot portant le # 5282038 appartenant à la municipalité afin de l'utiliser comme complément d'établissement et de procéder à la vente par soumission publique du lot qui est situé au bout du chemin Kelly-Newton qui est non propice pour la construction.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-275 Étude portant sur la réalisation d'un chemin forestier dans le secteur de la Baie-Newton et du Lac Grand Poisson-Blanc

Considérant que les contribuables du projet de développement de la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans le secteur de la baie Newton demandent aux autorités compétentes de leur fournir un chemin d'accès leur permettant d'accéder à leurs immeubles respectifs, aux installations de Mont Ste-Marie, aux services commerciales du village sur une base annuelle.

Considérant que le chemin de la Solitude est une solution trop coûteuse pour devenir une partie du réseau routier local entretenu à l'année.

Considérant qu'il serait souhaitable d'avoir un chemin d'accès beaucoup plus court et moins coûteux à son entretien annuel.

Considérant que la MRC Vallée-de-la-Gatineau participe à l'étude pour un montant de 500.00 \$.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'accepter l'offre de Monsieur Steve Cadorette d'effectuer une étude sommaire pour la réalisation d'un chemin forestier pour faciliter l'accessibilité du secteur de la Baie-Newton dans le secteur du Lac Grand Poisson-Blanc, afin d'avoir une alternative plus économique et viable que le chemin de la Solitude qui est accessible par la Trans-Outaouais. Le tout au montant de 2,850.00 \$ payé à partir du poste budgétaire # 02-32000-411.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-276 Achat d'équipement pour le service des travaux publics

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de procéder à l'achat de fourche amovible pour la rétro caveuse Cat 430, pour faciliter les opérations de chargement et de déchargement de marchandise, auprès des Entreprises EDF qui ont déposé le plus bas prix suite à la recherche effectuée par le chef d'équipe, selon la politique d'achat municipale, au coût de 4,250.00 \$, plus les taxes applicables, payé à même le poste budgétaire # 02-32000-525.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-277 Appel d'offres de matériaux granulaires

Considérant que la Ministre de la justice, ministre responsable de l'Outaouais et députée pour le comté de Gatineau confirme une somme de 35,000.00 \$ dans le cadre de son pouvoir discrétionnaire et a recommandé au Ministre des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec (MTMDET) une somme de 50,000.00 \$ sur trois (3) exercices financiers pour l'amélioration du réseau routier local à Lac-Sainte-Marie.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de procéder à un appel d'offres pour l'achat de matériaux granulaires et le transport de ceux-ci, suite à l'acceptation de notre demande de subvention pour le rechargement d'une partie du chemin du Grand Poisson-Blanc et du Lac-Brochet dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-278 Formation sur mesure pour les employés cadres de la municipalité

Considérant que la municipalité, par le biais de son directeur général, souhaite tenir une formation sur mesure pour le groupe d'employés qui ont à prendre des décisions, à communiquer à l'interne comme à l'externe, à comprendre le rôle et le pouvoir d'un élu municipal, à comprendre les rôles et les fonctions des fonctionnaires pour mieux assumer leur rôle de gestionnaire et de soutien au conseil municipal.

Considérant que deux formatrices ayant les compétences recherchées ont été approchées :

- Madame Brigitte Lamy, CRHA au montant de 2,300.00 \$ plus les taxes applicables;
- Madame Marjolaine Hébert, MBA, CRHA au montant de 1 900\$ plus les taxes applicables;

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de retenir l'offre de service de Madame Marjolaine Hébert, de la firme GRH Solution, pour la formation sur mesure au montant de 1,900.00 \$ plus les taxes applicables, à partir des postes budgétaires # 02-13000-454, # 02-32000-454 et # 02-61000-454.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-279 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28.00 \$ par habitant par année, soit un total de 140.00 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-280 Achat de tables pour le Centre communautaire

Considérant que les responsables du marché public utilisent 10 tables provenant du Centre communautaire pour la présentation des produits du terroir à tous les samedis durant l'été.

Considérant que plusieurs tables ne sont plus utilisées n'ayant plus la rigidité et la stabilité et elles sont irrécupérables et non réparables (Tables à 59\$ l'unité).

Considérant que des contribuables demandent à la municipalité des tables de meilleures qualités et plus résistantes.

Considérant que l'inventaire au Centre communautaire compte actuellement : 13 tables pliantes, 3 grandes tables et une petite table carrée, plus les 10 tables du marché hors saison.

Considérant que nous avons 58 chaises pliantes, 46 chaises bleues et 86 chaises noires.

Considérant que durant la tenue d'événements, les tables du local d'âge d'or sont montées, ce qui est difficile et exigeant pour les utilisateurs du Centre communautaire.

Considérant que la manipulation des tables est à proscrire et que les tables à l'étage, les tables dans le local du rez-de-chaussée et les tables extérieures devraient demeurer à leur place prédisposée pour leur usage.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que la municipalité procède à l'achat de 20 tables pliantes du fournisseur Équipement 3L, pour remettre à niveau les équipements du Centre communautaire, le tout au montant de 2,500.00 \$ à même le poste budgétaire # 02-70120-665. La recherche de prix a été faite selon la politique d'achat municipale par l'administration municipale.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-281 Programme de financement du Ministère de la Culture et des Communications «MCC» par le biais du service en ligne di@pason – Bibliothèque municipale

Considérant que la municipalité souhaite présenter auprès du Ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière pour la construction d'une bibliothèque attendant ses bureaux municipaux.

Considérant que la bibliothèque municipale est actuellement située dans un bâtiment qui est très à l'étroit pour les usagers et que le conseil municipal souhaite rapatrier sa bibliothèque dans un bâtiment attendant ses bureaux administratifs mieux adaptés au besoin d'aujourd'hui.

Considérant qu'il faut procéder à l'agrandissement du Centre municipal pour recevoir la bibliothèque.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'autoriser le directeur général à présenter auprès des autorités compétentes du MCC une demande d'aide financière pour l'agrandissement du centre municipal afin d'y loger sa bibliothèque.

Que l'accès pour déposer une demande d'aide financière auprès du MCC se fait par le service en ligne di@pason.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-09-282 Programme d'infrastructure Québec-Municipalité
«PIQM» volet 5 – Réfection et construction des
infrastructures à vocation municipale «RECIM»**

Considérant que l'aide financière offerte au Volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) du PIQM a pour but de permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens.

Considérant que la municipalité souhaite présenter auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une demande d'aide financière pour la construction d'une aire de plancher selon les normes du Réseau BIBLIO de l'Outaouais, deux bureaux additionnels, une salle de réunion polyvalente, un local sécurisé pour le dépôt d'archives, un vestibule, un hall d'entrée et une salle de toilettes publiques accessibles à tous (personnes à mobilité réduite).

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'autoriser le directeur général à présenter auprès des autorités compétentes du MAMOT une demande d'aide financière pour l'agrandissement du centre municipal.

Que l'accès pour déposer une demande d'aide financière auprès du MAMOT se fait par le biais du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-09-283 Aide financière pour le Tennis MSM à partir du
Fonds de développement des territoires «FDT» -
Volet 1**

Considérant que la MRC Vallée-de-la-Gatineau confirme une aide financière de 55,319.00 \$ pour la rénovation des surfaces des terrains de tennis dans le volet amélioration de la qualité des infrastructures de loisirs ayant comme objectif de saines habitudes de vie dans un environnement agréable et sécuritaire.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de désigner Monsieur le maire Gary Lachapelle ainsi que le directeur général Monsieur Yvon Blanchard, pour la signature du protocole d'entente suite à l'acceptation du projet présenté pour la réfection des terrains de tennis de Mont-Ste-Marie dans le cadre du programme FDT Volet 1 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Engager la municipalité de Lac-Sainte-Marie à titre d'organisme porteur de financer 20 % du coût du projet.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-284 Radiation de la facture de Club MSM (tennis)

Considérant que les engagements pris par les représentants antérieurs du conseil d'administration (CA) du Club Mont Ste-Marie (Club MSM), suite à l'acquisition des terrains de tennis par la municipalité, n'ont pas été entrepris pour entretenir les lieux, et que les membres du CA actuels du Club MSM ne s'engagent pas à ce sujet.

Considérant les membres du Club MSM sont des bénévoles bien impliqués dans le milieu et que le conseil municipal ne souhaite pas procéder par recours en justice.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie radie le compte à recevoir du Club Mont Ste-Marie représentant un montant de 6,399.22 \$ en date du 14 septembre 2016 (Capital : 4,533.32 \$ (Frais de transfert des titres et d'arpenteur), intérêts : 1,470.68 \$ et pénalité : 395.22 \$).

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-285 Caméras de surveillance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de rejeter la soumission de GMS Sécurité et de tenir une rencontre spéciale du Comité de services aux citoyens afin de réévaluer les besoins avant de retourner en appel d'offres.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Gilles Labelle déclare son intérêt pécuniaire et se désiste du droit de vote sur la résolution suivante, soit celle portant le # 2016-09-286 portant sur le remplacement de la clôture de ligne sur le Chemin Labelle.

2016-09-286 Remplacement de la clôture de ligne sur le Chemin Labelle

Considérant que l'agriculteur du chemin Labelle informe la municipalité que la clôture longeant le chemin Labelle doit être refaite.

Considérant que l'article 1002 du Code civil du Québec indique que «tout propriétaire peut clore son terrain à ses frais, l'entourer de murs, de fossés, de haies ou de toute autre clôture. Il peut également obliger son voisin à faire sur la ligne séparative, pour moitié ou à frais communs, un ouvrage de clôture servant à séparer leurs fonds et qui tienne compte de la situation et de l'usage des lieux».

Considérant que le remboursement des matériaux par la municipalité se fait une fois les travaux terminés.

Considérant que pour des convenances de drainage en bordure du chemin Labelle, la municipalité demande à l'agriculteur de dégager la clôture du fossé pour la pérennité de drainage de ce chemin.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que la municipalité s'engage à rembourser le coût des matériaux pour la réfection de la clôture le long du chemin Labelle et que le propriétaire devra déposer une estimation des coûts avant le début du projet et sera remboursé une fois les travaux terminés.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2016-09-287 Entente relative à des travaux municipaux

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de mandater Me Michel Lafrenière pour préparer et rédiger l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux par le promoteur Monsieur Robert Sudermann quant à son projet d'ensemble résidentiel dans la montagne de Mont Ste-Marie au taux horaire de 200.00 \$, plus les taxes applicables et les frais de déplacement, le cas échéant.

Que le conseil municipal est d'accord de partager la moitié (50 %) des frais avec le promoteur Monsieur Robert Sudermann.

Que Me Michel Lafrenière sera payé par la municipalité, la représentera et défendra les intérêts de cette dernière en matière des travaux municipaux et ce, respectueusement accepté par ledit promoteur convenu dans la lettre d'engagement datée du 19 août 2016, et que le conseil municipal consent d'accepter gratuitement les infrastructures liant le requérant à la municipalité et aux futurs propriétaires lorsque les travaux seront achevés.

Que Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, ladite entente et tout autre document en lien avec cette dernière.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-288 Renouvellement de l'abonnement auprès du Réseau d'information municipale du Québec

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de procéder au renouvellement de l'abonnement auprès du Réseau d'information municipale du Québec au montant de 178.21 \$, taxes incluses et ce, à partir du poste budgétaire # 02-130-00494.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-289 Fermeture du bureau municipal pendant le temps des fêtes 2016-2017

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de fermer les bureaux administratifs de la municipalité pendant le temps des fêtes à compter du 26 décembre 2016 jusqu'au 3 janvier 2017 inclusivement.

Maintenir les services essentiels reliés aux travaux publics pendant la période ici-haut mentionnée.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-290 Création d'un conseil municipal junior

Considérant qu'une instance municipale destinée aux jeunes peut être créée par le conseil municipal et que celui-ci s'insère dans le cadre de la Politique familiale municipale et que son rôle est consultatif.

Considérant le conseil municipal junior a pour mission d'initier les jeunes à la vie politique et de rassembler les idées et les initiatives émanant de l'ensemble des jeunes pour améliorer la qualité de vie dans le cadre de leur municipalité et que ces idées et ces projets sont ensuite présentés au conseil municipal pour sa considération.

Considérant que le conseil municipal junior pourra être assisté par un conseiller municipal élu ou un employé municipal, tout en bénéficiant des moyens municipaux (ex: élection, greffe, etc.).

Considérant que le conseil municipal junior se réunira en comité plénier périodiquement et que ces réunions plénières seront généralement publiques et en présence du maire et ce suite aux travaux réalisés en comités de travail qui se tiennent 1 fois par mois.

Considérant que les représentants du conseil municipal junior seront élus pour une période d'un (1) an et seront âgés entre 12 et 17 ans.

Par conséquent, il est proposé par Madame la pro-mairesse Denise Soucy et il est résolu d'appuyer la création d'un conseil municipal junior pour initier les jeunes à la vie politique et de rassembler les idées et les initiatives émanant de l'ensemble des jeunes pour améliorer la qualité de vie dans le cadre de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-291 Calendrier des formations 2016-2017 du Réseau BIBLIO de l'Outaouais

Considérant que le Réseau BIBLIO de l'Outaouais offre différentes formations gratuites pour aider à mieux gérer le service de la bibliothèque municipale.

Considérant que Madame Marie-Pold Lacaille, responsable de la bibliothèque municipale, souhaite participer aux formations gratuites suivantes :

- Réparation des livres en bibliothèque, le 3 octobre 2016, de 9h30 à 12h00, au Réseau BIBLIO de l'Outaouais, sis au 2295, rue Saint-Louis, à Gatineau.

- Les livres et les revues numériques du Réseau BIBLIO de l'Outaouais, le 10 avril 2017, de 13h00 à 16h00, au Réseau BIBLIO de l'Outaouais, sis au 2295, rue Saint-Louis, à Gatineau.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de :

Permettre à la responsable de la Bibliothèque municipale, Madame Marie-Pold Lacaille de participer aux 2 formations gratuites mentionnées ici-haut.

Inscrire également Madame Marie-Pold Lacaille et Madame Danielle d'Aragon à l'atelier portant sur «Le choc des générations», le 24 février 2017, de 9h00 à 12h00, à la Maison du Citoyen, sis au 25, rue Laurier, à Gatineau au coût de 20.00 \$ par personne, soit un montant total de 40.00\$, à partir du poste budgétaire # 02-70230-310.

Réserver le véhicule de la municipalité pour les déplacements de Madame Marie-Pold Lacaille et Madame Danielle d'Aragon.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-292 Système de thermopompe pour la grande salle du Centre communautaire

Considérant que le système de climatisation de la grande salle du Centre communautaire a brisé et que cet endroit nécessite d'être climatisé.

Considérant que la municipalité a reçu 2 soumissions pour l'installation d'un système de thermopompe de 30,000 BTU excluant les taxes applicables au montant de :

- Pothier Réfrigération Ltée, 30,000 BTU : 6,100.00 \$
- Climatisation Maniwaki Inc., 30,000 BTU : 10,307.00 \$

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de retenir la soumission de Pothier Réfrigération Ltée, pour l'acquisition et l'installation d'un système de thermopompe de 30,000 BTU au montant de 6,100.00 \$, plus les taxes applicables, dans la grande salle du Centre communautaire.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-293 Vente de la niveleuse Volvo

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'autoriser Monsieur le directeur général Yvon Blanchard d'explorer différents moyens pour vendre la niveleuse Volvo, comme par exemples, sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec, les sites web, les encans virtuels, etc.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-294 Inspections installations septiques

Considérant qu'une somme de 5,000.00 \$ apparaît déjà au surplus affecté au fonds bleu.

Considérant qu'une somme de 5,000.00\$ a été facturée aux contribuables au budget 2016.

Considérant que le but visé par ce fonds est de procéder à l'inspection d'un nombre significatif d'installations septiques.

Considérant que ces inspections doivent être effectuées par une firme spécialisée avec caméras.

Considérant que pour bénéficier d'économies d'échelle, il y a lieu d'octroyer éventuellement un contrat qui concernera un plus grand nombre d'installations.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que la municipalité transfère une somme de

5,000.00 \$ provenant des revenus de taxation pour le fonds bleu au surplus réservé au fonds bleu afin d'augmenter ce fonds à 10,000.00 \$.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-295 Piquetage du terrain à Kazabazua et nettoyage

Considérant que la municipalité a acquis le terrain situé à l'intersection de la route 105 et du chemin de Lac-Sainte-Marie (côté sud) d'une superficie de 3,450.8 m².

Considérant qu'il y a lieu de déterminer l'emplacement exact de ce terrain et de procéder à son nettoyage et que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) doit effectuer le nettoyage du fossé en face de ce terrain.

Considérant les offres reçues de 2 firmes d'arpenteurs.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que la municipalité accorde le contrat de piquetage de son terrain situé à l'intersection de la route 105 et du chemin de Lac-Sainte-Marie (côté sud) à la firme Bussières, Bérubé, Schnob et Genest pour la somme de 1,300.00 \$, taxes en sus.

Demander au directeur général de faire effectuer le nettoyage du terrain par les employés du service des travaux publics, à l'aide de la machinerie municipale, dès que le fossé du MTQ, face à ce terrain, aura été nettoyé.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-296 Contribution parcs et terrains de jeux

Considérant que la municipalité a adopté le Règlement # 92-10-03 qui stipule, au chapitre 8, les règles applicables concernant l'obligation de céder du terrain pour fin de parcs et terrains de jeux.

Considérant que la municipalité a adopté le Règlement # 2001-06-001 qui augmente le pourcentage de contribution à 7,5 % et soustrait à cette obligation "un terrain individuel existant".

Considérant que la lecture de cet article concerne l'obligation des contribuables de faire cadastrer les parcelles de terrain avant que la réforme cadastrale ne vienne rendre obsolète cette partie du règlement.

Considérant que le Règlement # 2001-06-001 prévoit aussi qu'en lieu et place du 7,5 % de superficie de terrain exigible, le conseil municipal peut exiger une compensation monétaire équivalente ou une combinaison de parcelle de terrain et une compensation monétaire.

Par conséquent, il est proposé par Madame la pro-mairesse Denise Soucy et il est résolu que le conseil municipal demande à l'officier chargé de l'approbation des plans de subdivision de référer systématiquement au conseil municipal chacune des demandes d'opération cadastrale pour fins de décision du type de compensation exigible de la part du propriétaire concerné, le tout comme condition préalable à l'émission de l'autorisation requise telle que spécifiée à la réglementation en vigueur.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussigné, Monsieur le conseiller Réjean Hardy au siège # 6 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un Règlement visant à modifier certaines dispositions au chapitre VIII du Règlement de lotissement # 92-10-03 qui concernent l'obligation de céder du terrain pour fins de parcs et de terrain de jeux, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Monsieur Réjean Hardy
Conseiller au siège # 6

2016-09-297 Adoption du journal des déboursés

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'adopter les comptes de la période, portant les numéros 7887 à 79416 inclusivement pour un montant total de 154,133.67 \$.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-298 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 31 à 34 au montant de 88,980.08 \$.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-299 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 août 2016 tel que présenté par Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier Yvon Blanchard.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-300 Amendements budgétaires

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'amender les postes budgétaires au montant de 5,214.00 \$ afin de rééquilibrer le budget de la municipalité tel que présenté par Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier Yvon Blanchard.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-301 Calendrier annuel des activités et événements de la région 2017

Considérant que la municipalité de Lac Sainte-Marie offre de participer à son projet Calendrier 2017 « Les événements de chez nous » avec d'autres municipalités voisines afin d'offrir les informations sur nos activités en un coup d'œil. Ce calendrier annuel permettrait de réduire les coûts d'envois postaux aux municipalités et leurs organismes, l'encouragement au recyclage, la réduction de papier, les coûts du temps pour aller afficher les informations dans les commerces du territoire visé au projet ainsi que d'aider au développement économique et à la promotion de notre région.

Considérant que la technicienne en loisirs de la municipalité de Lac Sainte-Marie est la responsable du projet.

Considérant que la Ville de Gracefield et la municipalité de Denholm ont manifesté leur intention de participation au projet Calendrier 2017 – « Les événements de chez nous » et de contribuer au prorata de la population des municipalités prenantes du projet, aux coûts de fabrication du calendrier qui sera vendu par chacune des municipalités au prix estimé à 4.00 \$ selon les coûts d'impression.

Considérant que des images des activités ayant eu lieu dans chacune des municipalités participantes soient intégrées au calendrier.

Considérant que la municipalité de Lac Sainte-Marie présente un budget aux municipalités participantes pour approbation préalable à l'engagement des dépenses.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de réaliser le projet Calendrier 2017 – « Les

événements de chez nous » avec la Ville de Gracefield et la municipalité de Denholm et ce à partir du poste budgétaire # 02-62200-345.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-302 Le Fonds Canada 150 – La fête du Canada juillet 2017, en partenariat avec Mont Ste-Marie

Considérant que le Fonds Canada 150 a pour but d'offrir aux Canadiens la possibilité de participer à des célébrations locales, régionales et nationales qui contribuent à renforcer un sentiment de fierté et d'appartenance au Canada.

Considérant qu'un nombre limité de projets à grande échelle ayant un impact important et qui sont d'envergure nationale seront soutenue par le Fonds Canada 150 comme des projets signature.

Considérant que les organismes canadiens sans but lucratif, y compris les sociétés, les fiducies, les coopératives et les associations non constituées en société, les administrations municipales canadiennes et leurs institutions sont éligibles à une subvention dans le cadre dudit Fonds Canada 150 et qu'une contribution minimale de 25 % est exigée de la part de la demanderesse pour recevoir du financement pour un Projet Signature du Canada 150.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de déposer une demande de financement pour un projet réalisable dans le cadre du Fonds Canada 150.

Autoriser Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à déposer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, ladite demande de financement pour un projet et tout autre document en lien avec cette dernière.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-303 Réalisation de travaux d'infrastructures par Promoteur de Développement résidentiel au Mont Ste-Marie

Considérant que la municipalité accepte que le Promoteur de développement résidentiel au Mont Ste-Marie, soit Monsieur Robert Sudermann, réalise des travaux d'infrastructures.

Considérant que le promoteur du projet s'occupera de mettre en place les infrastructures et les services publics et ce, conditionnel aux conditions de l'entente signées entre les parties.

Considérant que les infrastructures liant le requérant Monsieur Robert Sudermann seront cédées gratuitement à la municipalité pour que cette dernière assure la pérennité des services.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que la municipalité accepte les infrastructures mise en place par ledit promoteur considérant qu'elles seront cédées gratuitement.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-304 Développement résidentiel au Mont Ste-Marie (Fonds parc et terrain de jeux)

Considérant que le projet de développement de Mont Ste-Marie engendrera une subdivision du lot # 5281052.

Considérant que le Règlement # 2001-06-001 prévoit à l'article 2 que le conseil peut demander, en lieu et place de la donation d'une parcelle de terrain, un versement en argent égal à 7,5% de la valeur portée au rôle du terrain concerné.

Considérant que le conseil municipal versera une somme équivalente au taux ici-haut mentionné au Fonds de Parc et Terrain de jeux tel que prévu à la loi.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie accepte, en lieu et place de la donation d'une parcelle de terrain, un versement en argent égal à 7,5% de la valeur portée au rôle du terrain concerné, soit le lot # 5281052.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Gilles Labelle déclare son intérêt pécuniaire et se désiste du droit de vote sur la résolution suivante, soit celle portant le # 2016-09-306 portant sur la demande de commanditer Mademoiselle Kamylia Labelle lors des Jeux équestres du Québec à Caballista (Hôte).

2016-09-305 Demande de commanditer Mademoiselle Kamylia Labelle lors des Jeux équestres du Québec à Caballista (Hôte)

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de verser la somme de 200.00 \$, à partir du poste budgétaire # 02-70290-970 et 02-11000-970 respectivement, en libellant le chèque au nom de sa mère, Madame Susan Simpson, afin de commanditer Mademoiselle Kamylia Labelle lors des Jeux équestres du Québec à Caballista (Hôte).

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2016-09-306 Modification de la résolution # 2013-06-173 relative à l'accès aux rapports DSI-2003 par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant l'adoption de la résolution # 2013-06-173 par la municipalité de Lac-Sainte-Marie en date du 5 juin 2013, relative à l'accès aux rapports DSI-2003 par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Considérant que cette résolution était nominative et qu'elle autorisait l'accès spécifiquement au coordonnateur préventionniste alors en poste à la MRCVG.

Considérant le départ du coordonnateur préventionniste de la MRC nommé à ces résolutions suite à leur adoption.

Considérant la résolution 2016-R-AG229 adoptée par le Conseil de la MRCVG en date du 16 août 2016, demandant à la municipalité de Lac-Sainte-Marie de modifier la résolution # 2013-06-173 pour la rendre non nominative, afin d'autoriser le coordonnateur préventionniste en poste à la MRC d'avoir accès aux rapports DSI-2003 du ministère de la Sécurité publique, pour la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Par conséquent, il est proposé par Madame la pro-mairesse Denise Soucy et il est résolu de de modifier la résolution # 2013-06-173 autorisant le coordonnateur préventionniste de la MRC à accéder aux DSI-2003 du ministère de la Sécurité publique, pour la municipalité de Lac-Sainte-Marie, afin de la rendre non nominative.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-307 Levée de fonds «Donnez-moi des yeux» pour Joé Galipeau de Bouchette

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de verser la somme de 150.00 \$, à partir du poste budgétaire # 02-70290-970, afin de contribuer envers la levée de fonds «Donnez-moi des yeux» pour Joé Galipeau de Bouchette.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-308 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a pris connaissance des modalités d'application du Volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL).

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2.

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Vallée-de-la-Gatineau a obtenu un avis favorable du MTMDET.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et est résolu que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Autoriser le directeur général à présenter auprès des autorités compétentes du MTMDET une demande d'aide financière dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local - Volet RIRL.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-309 Aliénation de biens : rétro caveuse CASE, modèle 580SK, série LJJG0179495 (non fonctionnelle) et d'un camion 10 roues FORD 1995, série 1FDZA95U8SVA32040 pourvue d'une vieille benne à sable

Considérant que la municipalité veut vendre la rétro caveuse CASE, modèle 580SK, série LJJG0179495 (non fonctionnelle) et un camion 10 roues FORD 1995, série 1FDZA95U8SVA32040 pourvue d'une vieille benne à sable, série RM78196 (non fonctionnel) et qu'elle a reçu les soumissions suivantes :

- Monsieur Matthew Chamberlain un montant de 1 986.50\$ pour la rétro caveuse seulement;
- Monsieur Luc Giroux et Monsieur Jean-Guy Lesage un montant de 5 500\$ pour la rétro caveuse et camion 10 roues;
- Monsieur Denis Barbe offre 60 voyages de sable, représentant un montant de 4 800\$, pour la rétro caveuse, camion et déchiqueteuse;
- Monsieur Réal Rice offre 6 500\$ de gravier MG-20 (incluant le chargement) (taxes et redevance en surplus), représentant 57 voyages pour la rétro caveuse et camion.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de retenir la soumission de Monsieur Réal Rice d'une valeur de 6,500.00 \$ en gravier MG-20 (incluant le chargement) (taxes et redevance en surplus), représentant 57 voyages pour la rétro caveuse CASE, modèle 580SK, série LJJG0179495 (non fonctionnelle) et un camion 10 roues FORD 1995, série 1FDZA95U8SVA32040 pourvue d'une vieille benne à sable.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-310 Formation portant sur l'utilisation des tablettes iPad des élus municipaux

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de retenir les services de Madame Sophie Panneton pour offrir une formation sur mesure sur l'utilisation d'une tablette iPad destinée aux élus municipaux, incluant une préparation personnalisée, un aide-mémoire et les frais de déplacement, au montant de 650.00 \$, plus les taxes applicables, à partir du poste budgétaire # 02-11000-454.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-311 Financement de l'acquisition d'une niveleuse neuve, de marque John Deere, année 2016, auprès de Crédit municipal et Manufacturier REXCAP Inc.

Considérant que M. le maire Gary Lachapelle a exercé son droit de veto sur la résolution # 2016-08-260 et qu'il y a lieu de l'abroger.

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie désire acheter une niveleuse neuve, de marque John Deere, modèle 770G, année 2016, de ladite compagnie Nortrax Canada, située au 190, chemin David Manchester, à Ottawa (Ontario), K0A 1L0, au montant de 329,770.00 \$ plus les taxes applicables.

Considérant que la municipalité veut procéder par crédit-bail pour la somme de 329,770.00\$, payable sur une période de cinq ans, soit 5 versements consécutifs et égaux au montant de 64,900.14 \$, plus les taxes applicables.

Considérant que la municipalité retient le type de financement sous forme de crédit-bail avec résiduel au montant de 25,000.00\$, plus les taxes applicables, à la fin de la 5^e année.

Considérant que le taux annuel est de 2.699 % pour la durée du terme.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu :

Que la municipalité de Lac-Sainte-Marie finance l'acquisition d'une niveleuse neuve, de marque John Deere, modèle 770G, année 2016, de ladite compagnie Nortrax Canada, auprès de Crédit municipal et Manufacturier REXCAP Inc. qui agit à titre d'agent/courtier pour le compte de la Banque Royale du Canada qui sera le crédit-bailleur contractuel pour cette opération de crédit-bail.

Que les frais d'assurances de la Mutuelle des municipalités du Québec et les frais d'enregistrement soit à la charge de la municipalité et qu'une preuve de couverture d'assurance pour ladite niveleuse soit transmise au créancier.

Que le 1^{er} versement annuel est payable lors de la signature des documents contractuels.

Que la municipalité de Lac-Sainte-Marie accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur et le fabriquant du bien acheté et qu'elle renonce à faire valoir contre le créancier tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatif au bien qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du bien.

Que Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard, ont tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation d'exécuter, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération de crédit-bail prévue avec la Banque Royale du Canada pour un montant de 320,770.00 \$, plus les taxes sur 5 ans avec valeur résiduelle de 25,000.00 \$ au taux fixe de 2.699 % selon la soumission de Crédit Municipal et Manufacturier Inc. dont copie est annexée aux présentes.

Que Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard, sont également autorisés à signer tous les documents à la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) afin d'effectuer le transfert qui s'impose.

Abroger la résolution # 2016-08-260.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-312 Demande d'ajouter un lampadaire afin d'améliorer l'éclairage au Cercle Legault

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'ajouter un lampadaire afin d'améliorer l'éclairage au Cercle Legault.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-313 Demande d'enquête à la Chambre des notaires du Québec

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et est résolu de demander à la Chambre des notaires du Québec d'enquêter sur un manquement déontologique lors d'une transaction survenue en février 2016 relatif une transaction d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

(Un document détaillé explicatif de l'événement accompagnera cette résolution.)

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09-314 Demande d'appuyer la résolution # 2016-07-361 de la Ville de Gracefield - Demande d'installation d'une tour cellulaire au chemin Montfort

Considérant la demande d'appui de la résolution # 2016-07-361 de la Ville de Gracefield quant à l'installation d'une tour cellulaire au chemin Montfort.

Considérant que les citoyens de la Ville de Gracefield ont de la difficulté à obtenir des ondes cellulaires dans certains secteurs du territoire et que la municipalité de Cayamant a rectifié le même problème en ayant recours aux ressources externes dans ce champ de compétence.

Considérant que suite aux démarches initiées par la municipalité de Cayamant, Bell Alliant a procédé à l'installation d'une tour supplémentaire afin d'améliorer les ondes cellulaires de son territoire.

Considérant que de la Ville de Gracefield désire organiser une rencontre avec les ressources externes pour améliorer les ondes cellulaires sur le territoire près du chemin Montfort.

Considérant que notre municipalité a fait une demande en décembre 2015 et qu'elle est à proximité du secteur concerné.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et est résolu d'appuyer la résolution # 2016-07-361 de la Ville de Gracefield et de demander à Bell Alliant d'ériger une tour cellulaire au chemin Montfort afin d'améliorer les ondes cellulaires de ce secteur.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

2016-09-315 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 20h35.

Denise Soucy, Pro-Mairesse

Andrée Bertrand,
Secrétaire-trésorière adjointe